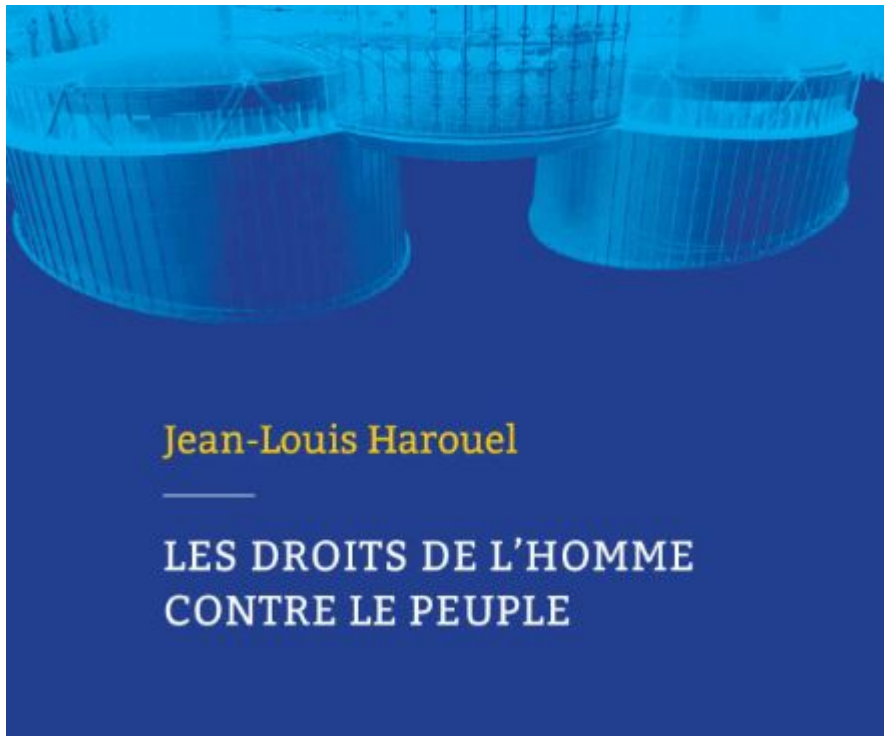


# Les droits de l'homme contre le peuple



*Jean-Louis Harouel*

*est agrégé de droit, professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris II), auteur de plusieurs livres dont les plus récents étudient l'influence du facteur religieux sur les accomplissements des sociétés humaines : Le vrai génie du christianisme (2012), Revenir à la nation (2014).*

*Jean-Louis Harouel vient de publier Les droits de l'homme contre le peuple. (\*)*

**Riposte Laïque (RL) :** Dans votre introduction, vous annoncez que « *La seule identité [que la France] veuille bien revendiquer aujourd'hui, [c'est] les droits de l'homme* ». En tant que juriste, comment expliquez-vous le cheminement de cette affirmation ?

**Jean-Louis Harouel :** Ainsi que l'a observé le doyen Jean Carbonnier, un des très grand noms du droit civil de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les pays européens ont, durant

cette période, rendu aux droits de l'homme un véritable culte qui a pris à partir de la fin des années 1980 « un tour presque fanatique ». Dans ce phénomène général, la position française est la plus exacerbée. À partir de la Révolution, la France, forte de la position de super-puissance de l'Europe qu'elle occupait depuis des siècles, a eu le candide culot de prétendre à la fois incarner les droits de l'homme qu'elle venait de proclamer et professer le patriotisme le plus farouche : bref, de confondre la raison universelle et ses intérêts propres. Dans ce temps-là, ce qui était bon pour la France était réputé bon pour le monde, ce qui était parfois vrai. Mais ce temps est bien révolu. Aujourd'hui, ce qui est bon pour le monde est réputé bon pour la France, chose qui n'est pratiquement jamais vraie. Aujourd'hui, la France martyrise les Français au nom d'un universel auquel elle s'obstine à vouloir se confondre malgré l'évidence du contraire.

C'est au nom de ce culte exclusif de l'universel que s'est développé ce que Pascal Bruckner appelle le « masochisme occidental ». Les Européens et tout particulièrement les Français se voient interdire de s'estimer et de s'aimer, alors que naguère, rappelle Pierre Manent, « l'idée démocratique légitimait et nourrissait l'amour que chaque peuple éprouve naturellement pour lui-même ». C'est que, de manière subreptice, le contenu de la démocratie a été radicalement changé par une idéologie farouchement anti-nationale, inspirée par une utopie que l'on peut appeler la religion humanitaire, ou la religion des droits de l'homme. Dans cette version qui nous est aujourd'hui imposée comme seule valide par nos dirigeants, la démocratie est fondamentalement le culte de l'universel, l'obsession de l'ouverture à l'autre, sur fond de mise en tutelle de la souveraineté du peuple désormais soumise au contrôle du juge, et donc annihilée. En décidant que les valeurs de la religion humanitaire étaient les vraies valeurs démocratiques, on a falsifié la démocratie libérale et attaqué frontalement la nation, cadre optimal de la démocratie. De

fait, démocratie et nation sont étroitement liées. Ainsi que l'a écrit Rousseau au début de *l'Émile*, « où il n'y a plus de patrie, il ne peut plus y avoir de citoyens ». Patrie, démocratie : dans les deux cas, il s'agit d'un peuple particulier, ce qu'abominent les dévots de la religion des droits de l'homme.

Ainsi, la notion de patrie et la notion de démocratie ont-elles fait l'objet d'une entreprise conjointe de dévastation. De manière tragique pour la France, tout a été fait depuis un demi-siècle pour y détruire le sentiment identitaire, pour y interdire tout amour du pays, toute fierté d'être Français. Les jeunes générations n'ont entendu parler que de culpabilité de la France, de repentance, d'amour de l'autre jusqu'au mépris de soi. Notre prétendue Éducation nationale ne produit pas seulement un enseignement médiocre et déculturé : elle impose aux élèves, sur le mode de la propagande, l'apprentissage de la haine de soi, la pédagogie du masochisme français. C'est une Éducation anti-nationale qui refuse à la France toute identité en dehors de la dévotion à la religion des droits de l'homme.

**RL : Les droits de l'homme ont été instaurés afin de protéger le citoyen, en tant qu'individu, de l'arbitraire étatique. Or, ces mêmes droits de l'homme finissent par se retourner contre le citoyen. Les politiques ne se considèrent pas élus pour protéger le peuple et la nation française mais pour imposer à la société les droits de l'homme. Un de leurs buts est d'acheter une paix sociale éphémère. Comment la classe politique en est-elle arrivée à tromper le peuple en brandissant les droits de l'homme ?**

**Jean-Louis Harrouel :** Qu'ils en aient conscience ou non, l'attitude de nos dirigeants dans cette affaire est de nature religieuse. La religion séculière des droits de l'homme, dont le règne s'est progressivement appesanti au cours du dernier demi-siècle, est un système politico-religieux réglementariste, coercitif et répressif dont l'État est en

même temps l'Église. Nous sommes soumis à un État-Église de la religion des droits de l'homme.

Par une étonnante régression, nous sommes revenus à un droit religieux. C'est un retour à ce que les historiens appellent l'augustinisme, terme qui désigne la confusion des missions de l'État et des missions de la religion. À l'époque carolingienne, l'augustinisme consistait pour l'État à se sentir responsable du salut éternel de l'ensemble des gouvernés. Aujourd'hui, le nouvel augustinisme conduit l'État à se sentir responsable de la sanctification de la société au regard du respect des dogmes de la religion séculière des droits de l'homme. Ces dogmes ont été transformés en règles de droit, et l'État veille de manière pointilleuse à leur observation. La classe politique veut imposer à tout prix aux Français un ordre moral humanitaire, garanti par un droit pénal de nature religieuse. Celui-ci a rétabli le crime de blasphème pour punir ceux qui prennent des libertés avec les dogmes de la religion des droits de l'homme.

**RL : En cette période de déplacements de populations vers le nord, que décrit partiellement le roman du soudanais al-Tayyeb Saleh, *La saison de l'émigration vers le nord* (1966) nous assistons à un début de migrations de masse en provenance d'Afrique sub-saharienne et des pays islamiques qui risquent d'engloutir la France et l'Occident. Comment peut-on enrayer ce flux, ce fléau migratoire, alors que nous sommes paralysés par les droits de l'homme ?**

**Jean-Louis Harouel :** Effectivement, étant donné l'énorme accroissement démographique au sud de la Méditerranée, l'Europe doit s'attendre à voir déferler sur elle une immigration économique d'une ampleur encore jamais vue, se comptant en dizaines de millions d'individus, décidés à s'inviter dans nos pays dans l'espoir d'y améliorer leurs conditions de vie. Il est évident que l'Europe est incapable d'absorber une telle masse d'immigrants et qu'elle est condamnée à périr si ce fléau migratoire n'est pas

efficacement enrayé. Or, comme vous le soulignez très justement, nous sommes paralysés par les droits de l'homme.

Plus précisément, je dirais que nous sommes paralysés par la religion séculière qui s'est construite depuis un demi-siècle autour de l'idée de droits de l'homme, consécutivement à leur transformation en droit positif. Avant 1946, la déclaration de 1789 n'avait pas en elle-même de valeur juridique efficace : elle relevait du droit naturel. Pendant un siècle et demi, les droits de l'homme ne se sont appliqués que dans la mesure où le législateur les avait inscrits dans le droit positif. Or, durant le XIX<sup>e</sup> siècle, le législateur s'est gardé de transcrire dans le droit en vigueur la dimension subversive présente dans la déclaration du 26 août 1789 : il s'est borné à mettre en place les libertés publiques des citoyens, lesquelles étaient d'ailleurs déjà largement présentes sous l'Ancien Régime. Au contraire, au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, sous l'effet de la religion des droits de l'homme et de la transformation de ceux-ci en droit positif, la virulence des idées révolutionnaires qui sous-tendent les droits de l'homme a été injectée dans notre droit. En conséquence, les libertés publiques, centrées sur les seuls nationaux, ont été déclassées par ce que l'on appelle les « droits fondamentaux », dont les grands bénéficiaires sont les étrangers.

C'est à ce niveau que peut se situer la réponse européenne au fléau migratoire dont nous n'avons encore qu'un avant-goût. Ce qui nous paralyse, c'est l'admission de tout individu présent sur le territoire d'un pays européen, fût-ce de manière outrageusement frauduleuse, à multiplier les revendications aux droits et prestations les plus variés ainsi que les actions juridiques contre l'État et les administrations. Bref, il faut rompre avec les droits fondamentaux pour revenir aux seules libertés publiques.

Pour mettre fin à l'appel d'air permanent qui attire chez nous

les immigrants d'origine extra-européenne, il faut restaurer la discrimination fondatrice de l'idée de cité : celle qui traite différemment le national et l'étranger. Il faudrait idéalement qu'il n'existe plus aucun avantage matériel à s'incruster illégalement sur le sol français.

**RL : Vous qualifiez les droits de l'homme de « religion séculière » ou de « religion civile ». Qui sont les gardiens du temple de cette « religion » qui ne cessent de paver la voie à l'islam ? L'islam n'est-il pas une idéologie politico-sociale fascisante enrobée d'un voile de religion, et la *oumma* une masse monolithique qui ne montre aucun respect de l'être humain ou de la culture occidentale ? L'islam et la *oumma* ne sont-ils pas intrinsèquement contraires aux droits de l'homme tout en bénéficiant de leur tolérance ?**

**Jean-Louis Harouel :** On ne saurait trop rappeler que l'islam n'est que très secondairement une religion au sens que l'on donne à ce mot en Europe. L'islam est, par nature, politique. L'islam est très largement un code de droit, et son projet politique est de substituer le droit musulman au droit du pays d'accueil. L'islam est un système total qui mêle le religieux, le politique, le juridique, la civilisation. Si bien que toute concession faite à l'islam comme religion est un abandon consenti à l'islam comme système politico-juridique et civilisationnel.

C'est au nom des droits de l'homme et sous leur protection que l'islam impose en France ses mosquées et minarets, ses modes de vie, ses prescriptions et interdits alimentaires, ses comportements vestimentaires, voire ses règles juridiques en violation du droit français : mariage religieux sans mariage civil, polygamie, répudiation unilatérale d'une épouse par le mari, etc. À travers une foule de revendications identitaires téléguidées par eux, les milieux islamistes et notamment l'UOIF (Union des organisations islamistes de France) ont instrumentalisé les droits de l'homme pour appesantir leur contrôle sur les populations originaires du nord de l'Afrique

et les contraindre au respect de l'ordre musulman, faisant en particulier tout leur possible pour empêcher les jeunes nés en France – auxquels nous avons commis l'erreur d'attribuer massivement la nationalité française – de devenir sociologiquement des Français.

Dans la mesure où ils favorisent le succès des revendications musulmanes, les droits de l'homme contribuent à la montée en puissance d'un système structurellement ultradiscriminatoire. Dans le code de droit que contient la *Charia*, figure une triple discrimination : à l'encontre des non-musulmans ; à l'encontre des femmes ; à l'encontre des non-libres, du fait de la légalité de l'esclavage. En favorisant l'expansion de l'islam, l'obsession de la non-discrimination qui inspire la religion des droits de l'homme joue paradoxalement en faveur de la progression d'un système instituant des discriminations sans commune mesure avec celles que traque furieusement le politiquement correct se réclamant des droits de l'homme.

C'est ainsi que l'invalidation par le Conseil d'État de l'arrêté anti-burkini de Villeneuve-Loubet a entériné paradoxalement une des très grandes discriminations inhérentes à l'islam : l'infériorité juridique de la femme résultant de la loi divine musulmane qui fait de la femme une éternelle mineure, soumise à sa famille puis à son mari (qui peut la répudier discrétionnairement), et dont le témoignage en justice ne vaut que la moitié de celui d'un homme. Toutes les formes de voile (*hidjab*, *niqab*, *burqa*, *burkini*, etc.) imposées aux femmes par les mœurs musulmanes sont le symbole de cette infériorité juridique de la femme. En affectant d'ignorer cette évidence, le Conseil d'État a jeté le manteau de Noé sur le caractère structurellement ultradiscriminatoire de l'islam, sur son caractère intrinsèquement contraire aux droits de l'homme.

Les musulmans présents sur le sol européen doivent bien avoir conscience que, malgré la liberté des cultes pratiquée en Europe, l'islam n'y est pas légitime. Il n'y est pas légitime

car c'est un système politico-divin qui viole la disjonction du politique et du religieux fondatrice de la civilisation européenne. Il n'y est pas légitime à cause de son refus de la liberté de pensée, de l'infériorité qu'il inflige aux femmes et aux non-musulmans, de la caution qu'il apporte à l'esclavage, des appels à la violence qui figurent dans ses textes saints.

**RL : Les droits de l'homme, issus du christianisme, sont une institution profane dont le but est d'assurer le bonheur pour tous sur terre. Ils sont passés dans la législation afin de les rendre opposables à tous, par voie judiciaire et donc par la contrainte. La charité était une valeur chrétienne, non une obligation. Or ces lois nous forcent à aimer notre prochain malgré nous et nous soumettent aux peines que ces lois nous infligent. Comment estimez-vous possible d'envoyer cette néo-religion aux oubliettes alors que les politiques clament tout haut : « *Sans les droits de l'homme, la France ne sera plus la France* » ?**

**Jean-Louis Harouel :** Dans notre effort pour soulever la chape de plomb de la religion des droits de l'homme afin de tenter de survivre comme peuple, peut-être pourrions-nous trouver paradoxalement un point d'appui dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du 24 août 1789. Ne dit-elle pas en effet en son article 3 que « le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation » ? Or, qu'il s'agisse de l'immigration, de l'islam, de la justice ou de la famille, c'est peu de dire qu'échappent entièrement aux Français les grands choix sociétaux, dès lors que ce sont les dogmes socialement mortifères de la religion des droits de l'homme qui seuls sont réellement souverains. Il est plus que temps de donner la parole au peuple de France, de lui permettre enfin de se prononcer directement sur ces questions pour lui si vitales.

L'objectif pour les Français est de se débarrasser à la fois de la religion des droits de l'homme et du gouvernement des



juges, qui sont deux phénomènes connexes faisant mourir à petit feu les pays européens. La religion des droits de l'homme fonde le gouvernement des juges, le gouvernement des juges entretient et développe la religion des droits de l'homme. Il est vital de mettre fin au plus vite à ce système auto-alimenté pervers, destructeur de la démocratie et de la souveraineté nationale. Un système qui aboutit notamment à livrer sans défense l'Europe occidentale au processus feutré de la conquête musulmane.

**RL : Comment peut-on sortir de cet arsenal juridique qui brandit les droits de l'homme mais muselle le citoyen, et lui lie les mains et offre le pays, devenu sans défense, à l'islam qui considère l'Europe et la France comme un « *champ de labour* » pour reprendre le qualificatif méprisant dont le Coran affuble la femme ? Notre « champ » a été cultivé depuis des siècles par nos aïeux. Il n'a pas vocation à être labouré par l'islam. Comment parvenir à abroger les lois Pleven, Gayssot et Taubira, des lois qui bafouent la liberté d'expression pourtant inscrite dans la Constitution de notre pays ?**

**Jean-Louis Harouel :** Effectivement, dans notre pays, l'islam est aujourd'hui une civilisation conquérante qui combat la nôtre et prétend la remplacer. Il ne fait pas de doute que pour bien des musulmans, l'Europe occidentale est redevenue une terre à prendre, une proie pour l'islam, et que le moment est venu de reprendre une conquête de l'Europe occidentale rejetée il y a un millénaire par la vigoureuse résistance des Européens. Professeur d'histoire du Maghreb contemporain, Pierre Vermeren observe que de nombreuses mosquées installées en France ont reçu un nom évocateur de l'idée de la conquête par l'islam.

Face au déchaînement de la violence islamiste et à la conquête progressive de notre pays par la civilisation arabo-musulmane, notre préoccupation première est désormais notre droit, comme peuple, à survivre. Or la France ne peut espérer survivre

qu'en rompant avec sa religion des droits de l'homme centrée sur le culte de l'ouverture à l'autre. De toute manière, si elle se laisse entraîner dans l'orbite du monde musulman, la France perdra le plus fondamental des droits de l'homme, la grande conquête des Lumières : la liberté de communiquer sa pensée. La *Déclaration sur les droits de l'homme en islam* n'autorise en effet la liberté d'expression qu'à condition de ne rien exprimer qui soit en contradiction avec les impératifs de la loi divine musulmane, de la Charia.

Aussi bien, comme vous le soulignez, notre liberté d'expression est-elle déjà largement bafouée par la législation inspirée par la religion des droits de l'homme, et tout particulièrement par les tristement fameuses lois Pleven, Gayssot et Taubira. Le nouveau droit pénal qui interdit que certains sujets puissent faire l'objet d'un libre débat est en train de détruire purement et simplement les libertés publiques. La présence musulmane en France s'efforce d'en tirer parti pour empêcher toute réflexion critique sur l'islam. Dirigé par Marwan Muhammad, le CCIF (Collectif contre l'islamophobie en France) a pour slogan : « L'islamophobie n'est pas une opinion mais un délit. » Or, comme l'observe Gilles Kepel, c'est de manière trompeuse que le concept d'islamophobie se présente comme le symétrique de celui d'antisémitisme, dès lors que la lutte contre l'antisémitisme ne s'en prend nullement à la libre critique des textes sacrés du judaïsme. Au lieu de quoi l'invocation incantatoire de l'islamophobie vise à faire de toute pensée libre sur l'islam un interdit absolu.

C'est ce travail de pensée libre sur l'islam et ses rapports avec l'Europe qui est notre priorité absolue. Tous les Français et tous les Européens devraient savoir que l'élément fondateur de l'identité européenne a été historiquement son ancrage dans la chrétienté et son refus obstiné de basculer dans le monde musulman. L'Europe n'a pu exister et avoir le destin brillant qui fut le sien durant des siècles que grâce à

son rejet farouche de l'islam. C'est ainsi qu'elle a pu s'arracher aux conceptions théocratiques – dont relève l'islam – et construire non sans peine cette disjonction du politique et du religieux qu'on appelle en France laïcité, une laïcité dont l'origine première se trouve dans la célèbre parole christique : Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.

**Les lecteurs de Riposte Laïque remercient Jean-Louis Harouel d'avoir répondu à leurs préoccupations et pour l'éclairage qu'il leur donne sur l'abîme dans lequel nous nous enfonçons, trahis par la lâcheté des médias, des représentants des églises chrétiennes et surtout de la classe politique et des partis politiques toujours en quête de nouveaux électeurs au détriment de notre propre peuple.**

**A vouloir trop protéger les minorités (juifs, musulmans, migrants, homosexuels, sans-abris, maltraités, condamnés etc.), les nouveaux droits de l'homme ont mis à mal et remplacé les droits fondamentaux universels comme la liberté d'expression, la liberté de pensée, la liberté de conscience ... Ce sont ces droits qu'il faut défendre. Ceux-là sont suffisants et essentiels.**

Propos recueillis par Bernard Dick

(\*) Jean-Louis Harouel, *Les droits de l'homme contre le peuple*, éditions Desclée de Brouwer, 15 septembre 2016, 145 pages, 14 €.